

# UE111 Spécialité APSA : Pratiquer et enseigner une APSA de spécialité en milieu scolaire (au choix selon programme concours)

## Infos pratiques

---

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 30.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Période de l'année : Enseignement toute l'année
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux pratiques
- > Composante : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- > Code ELP : 4SEPUE11

## Présentation

---

- connaître les dimensions pratiques, scientifiques, pédagogiques, didactiques, technologiques de l'APSA de spécialité au choix dans 1 des 4 champs d'Apprentissage (CA) du programme et les mobiliser pour répondre aux besoins des élèves ;
- connaître et identifier les différents niveaux de pratique rencontrés dans les établissements scolaires du second degré (6<sup>ème</sup> à LGTP, SSS et AS)
- connaître et utiliser différents cadres d'analyse de la motricité des élèves dans l'activité de spécialité, référencés et personnalisés.
- concevoir des situations d'apprentissage adaptées, les mettre en œuvre de manière accompagnée dans le cadre des stages.
- connaître les risques liés à l'activité de spécialité et les conditions de pratique en toute sécurité.

## Objectifs

---

- développer un très bon niveau de maîtrise des connaissances et des compétences pratiques et théoriques dans et sur une Activité Physique, sportive et

Artistique (APSA) choisie comme spécialité dans la liste du programme du concours ;

- concevoir des contenus et des démarches d'intervention permettant de transformer durablement la conduite des apprenants et notamment la motricité à partir de l'analyse de la motricité d'un élève ou d'un groupe d'élèves dans cette APSA de spécialité ;
- Se projeter et proposer une progressivité des apprentissages sur une séquence d'enseignement, voire au-delà.

## Évaluation

---

- \* Dans le cadre de l'UE concernée : CCF (écrit et/ou oral) en session 1, CT en session 2 (écrit et/ou oral)
- \* Dans le cadre du BCC 11 non compensable : UE obtenue avec note  $\geq 10$ , compensable à partir de la note seuil 08/20.

## Contact(s)

- > **Tristan Larher**  
Responsable pédagogique  
tlarher@parisnanterre.fr